

# RÈGLEMENT DU BREVET **PREMIER PAS CYCLO-CAMPING**

Mis à jour Octobre 2023



Expression originelle du cyclotourisme, le cyclo-camping est valorisé par la délivrance d'un brevet dédié à cette activité emblématique de la liberté et de la découverte seul, en famille ou en groupe.

### CONDITION DE PARTICIPATION

Le brevet **Premier pas cyclo-camping** est réservé aux licenciés de la Fédération française de cyclotourisme.

Il est accompli en France et/ou à l'étranger.

Aucune inscription préalable n'est requise. Le participant doit d'utiliser la carte de route en vente à la boutique du siège fédéral.

### PARCOURS

Le participant a entière liberté pour déterminer le jour et lieu de départ.

### DISTANCE MINIMALE

Le camping doit être situé à 30 km au minimum du point de départ.

### NOMBRE DE NUITÉE

Le participant devra séjourner, a minima, une nuitée dans un camping.

### CONDITIONS DE NUITÉE

La nuitée devra s'effectuer dans un camping permanent ou temporaire (dans le cadre d'une manifestation labellisée par la Fédération (*Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, concentration nationale...*)).

### CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RANDONNÉE

La randonnée doit être réalisée sans l'assistance d'un véhicule motorisé. Ainsi, durant son voyage le cyclotouriste devra se déplacer en transportant son matériel de camping à vélo.

### HOMOLOGATION

Pour recevoir l'homologation, la carte de route recevra pour la nuitée un visa consistant en un cachet humide permettant d'identifier la qualité de l'établissement d'hôtellerie de plein air. En cas d'impossibilité réelle, une facture ou une carte de visite de l'établissement pourra être admise.

Une fois la carte complétée, elle sera adressée au responsable fédéral accompagnée d'une enveloppe suffisamment affranchie et comportant les coordonnées du participant.

Le nombre total de participation homologuée par licencié est limitée à une.

### CHALLENGE DE FRANCE

La participation au **Premier pas cyclo-camping** est prise en compte pour le challenge de France à hauteur de 5 points par homologation.

### INSIGNE-SOUVENIR

Tout participant ayant fait homologuer un **Premier pas cyclo-camping** pourra acquérir l'insigne-souvenir correspondant (à commander à la Boutique fédérale).